

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 472

Artikel: Double jeu du Conseil fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les « zones libres » un nouvel esclavage à l'échelle mondiale

Des « paradis syndicaux » à l'usage des multinationales (ou des « transnationales », comme les nomme le bulletin d'information de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes, numéro 8-9 1978, qui consacre une centaine de lignes à ce phénomène typique du capitalisme international).

A l'heure où les centres de production désertent la Suisse, comment ne pas évoquer l'existence de ces « zones de libre production », de ces zones dites « libres », « régions industrielles particulières où la main d'œuvre est exploitée à bon marché, situées à proximité des aéroports et des ports en Asie, en Afrique, en Amérique latine, paradis syndicaux où les bénéfices des sociétés s'accroissent aux dépens des travail-

leurs, comme cela se passe dans les « paradis fiscaux » aux dépens de la population »?

Un mécanisme fort simple. A l'origine des « zones libres », trois facteurs principaux, tels que les note l'UITA :

1. le développement rapide des techniques de production, de communications et de transports ;

2. la concentration du pouvoir (sur la technologie, les marchés, la finance) entre les mains des banques et de sociétés fonctionnant à l'échelle mondiale ;

3. la découverte, par de nombreux gouvernements, que le meilleur appât, pour les multinationales, est cette population pauvre, sous-alimentée, au chômage chronique, faite de travailleurs à bon marché, taillable et corvéable à merci.

Dans les « zones libres », une seule obligation pour les multinationales : exporter leur production ! Une obligation bien douce pour des patrons qui ne demandent que cela... A disposition, des travailleurs payés à un tarif bien

inférieur à celui consenti en Europe ou en Amérique du Nord. Mais cet « avantage » n'est pas le seul qui soit accordé officiellement par les Etats hôtes : pas de charges « sociales » pour les employeurs (assurances inexistantes), pas de démêlés avec des organisations syndicales — pour la bonne raison qu'elles n'existent pas, ou sont trop faibles pour imposer leurs conditions —, et le tout à l'avenant.

L'avenir des « zones libres » est garanti grâce au soutien des Nations Unies acquises semble-t-il à ce genre d'exploitation du tiers-monde : « L'Organisation pour le développement industriel (ONUDI) offre son aide aux gouvernements et aux sociétés multinationales pour planifier la production et les bénéfices à tirer de ces zones ; c'est même devenu une des principales activités de l'ONUDI, plus que jamais un organisme au service des patrons » ! Et les gouvernements intéressés d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique (après l'Egypte, le Sénégal, le Togo, la Tunisie et l'île Maurice, voici le Libéria, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et le Ghana) de se

Double jeu du Conseil fédéral

Le récent débat sur l'acceptation d'un crédit de 200 millions au titre de l'aide au développement économique et commercial (DP 471) a rallumé, au Conseil national, une querelle déjà ancienne sur le rôle de la Suisse dans l'élaboration, au sein des Nations Unies, d'un « code de bonne conduite » à l'intention des sociétés multinationales.

La publication par la Déclaration de Berne d'un certain nombre de documents prouvant l'infiltration intéressée d'un certain nombre de multinationales suisses dans les organisations des Nations Unies (activité fébrile de l'ancien conseiller fédéral Schaffner et de la Division du Commerce pour empêcher l'adoption d'un code de bonne conduite) avait jeté un jour cru sur la prétendue

bonne volonté de la Suisse au chapitre du contrôle des activités commerciales et financières des sociétés en question.

Or le « message » publié depuis lors par le Conseil fédéral à l'occasion de la discussion sur cette « aide » de 200 millions insiste sur l'importance qu'il y a à atténuer les effets négatifs possibles des investissements dans le tiers-monde, citant à ce sujet le rôle bénéfique éventuel d'un code de bonne conduite élaboré par les Nations Unies (à notre avis — DP 464 « les multinationales à l'abri » — des dispositions d'une efficacité toute relative!).

Le Conseil fédéral joue-t-il sur deux tableaux ? D'une part, dépêchant, officiellement, fut-ce par mille détours, M. Schaffner au sein des cénacles onusiens compétents pour faire échouer la tentative de rédaction d'un « co-

de », d'autre part mettant l'accent sur les mérites d'une telle entreprise...

Malgré les dénégations officielles, l'existence de ce double jeu du Conseil fédéral est manifeste : l'ambassadeur Rothenbühler, de la Division du Commerce, ne répondait-il pas au directeur de Nestlé qui s'inquiétait de l'absence de la Suisse dans le comité d'experts consultés au sujet du code de bonne conduite : « Des sondages par voie diplomatique sont en train d'être effectués auprès du secrétariat général des Nations Unies qui ont pour but d'établir s'il est possible qu'un pays non-membre de l'ONU puisse avoir un expert dans ce groupe de travail ». Et l'ambassadeur Jolles, plus tard : « Nous avons en premier lieu engagé des sondages au sujet de M. Hans Schaffner qui, en sa qualité d'ancien conseiller fédéral, de vice-président du groupe Rey et actuellement d'administrateur de firmes suisses, pourrait

multiplier pour offrir à qui mieux mieux des avantages (exemptions fiscales, libre rapatriement des capitaux et des bénéficiaires, suppression des droits de douane à l'importation, prêts à faible taux d'intérêt, bâtiments sur mesure, etc.) aux multinationales qui pourraient s'installer sur leur territoire pour conquérir les marchés mondiaux.

Et cette surenchère, signe de l'organisation d'un nouvel esclavage à l'échelon planétaire, se traduit par une débauche de slogans sur le marché international de la main d'œuvre. Choisissez! "Les travailleurs mauriciens sont adaptables et intelligents, l'offre est considérable, et les salaires vont de 0,13 à 0,24 dollars américains l'heure...", "La main d'œuvre au Nicaragua est abondante et bon marché". "Offre considérable de main d'œuvre bon marché et apte à la formation (en Thaïlande)". "Les taux de salaires en Malaisie sont parmi les plus bas de la région, on peut embaucher des ouvrières d'usine pour un dollar et demi par jour".

avoir les meilleures chances d'être retenu par le Secrétaire général des Nations Unies..."
Après des démarches et des pressions officielles si nettes, est-il décent de soutenir que la Suisse n'était pas partie prenante au travail de sape mené par M. Schaffner, ni concernée par ses prétendues activités "privées"?

En tout état de cause, la mission de M. Schaffner était claire, telle que définie par un de ses honorables correspondants, PDG de multinationales: "Un code de bonne conduite patronné par l'ONU qui répartirait à peu près également les charges et les obligations — n'aurait sans doute guère de poids; il n'empêche que nous devons surveiller de près son élaboration si nous voulons éviter de graves dégâts; le mieux serait sans doute que les travaux traînent en longueur ou que le papier ne voie jamais le jour".

Ou encore ces conditions tout à fait explicites publiées dans un dépliant vantant les avantages de la "zone libre" du Libéria, dépliant où on voit un ouvrier noir portant un casque et qui dit: "Prenez-moi! Je suis calé, je travaille sur, on peut compter sur moi, je ne coûte pas

cher; vous en trouverez beaucoup comme moi dans mon pays!"

Aux dernières nouvelles, seuls les syndicats suédois ont entrepris des recherches sur les conditions de travail et les droits des travailleurs dans les "zones libres".

VOYAGES

Boucs et lions au Gabon

Grand voyageur devant L'Eternel, Gilbert Baechtold revient d'un congrès au Gabon. Ses impressions ci-dessous en forme de "nouvelle"! Ce Gabon (cf "Canard enchaîné" du 23 août 1978) du président Bongo, au bord de la faillite (le FMI a fermé les robinets du crédit), ce Gabon exangue après l'expulsion de plus d'une dizaine de milliers de ressortissants du Bénin qui assuraient son essor commercial, ce Gabon dont le président vient malgré tout de s'offrir pour 58 millions de dollars un Boeing 747! (Réd.)

A Arthur Villard

- Vous participiez à un congrès au Gabon?
- Dans le camp du 12 mars, près de Libreville.
- Enfermé?
- Non. Invité.
- Décrivez!
- Quelques kilomètres carrés cernés par une palissade et gardés par l'armée.
- Et encore?
- Au centre, dans une fosse, les trois lions du Président de la République. A côté le palais des conférences, plus loin, sur les hauteurs, nos villas.
- Quel genre de villas?
- La mienne était en verre.
- Un villa pour vous seul?
- Les autres délégués l'ont renflée... puis sont repartis.

- Mauvaise odeur?
- Un bouc qui a profité d'une porte ouverte pour s'installer dans le salon. J'ai mis des heures à le déloger.
- Et comment?
- J'ai essayé l'intimidation: "Ici, couché!" (comme pour un chien). Quand il a sauté sur mon armoire, j'ai lancé de petits cris: "piti, piti, piti" (comme pour un oiseau). Finalement, aimanté par du pain de banane, le bouc m'a suivi dans l'herbe sèche.
- Et ensuite?
- J'eus la visite du délégué grec qui prit ses quartiers dans ma villa.
- Dérechef?
- Jusqu'au soir seulement, je veux dire... jusqu'aux coups de feu.
- La révolution?
- Non! le bouc qui prenait son élan dans la nuit et fonçait contre nos vitres. Le Grec a pris peur.
- Et le Palais du Président?
- Trois hectares de marbre de Carrare (amenés par avion), toilettes en onyx, théâtre privé dans la cave... un milliard de francs suisses.
- Vous avez pris la parole?
- Je devais. Sur la misère en Afrique. Hélas, mon texte s'est envolé.
- Envolé où?
- Dans la fosse aux lions, sur le trajet menant au congrès. Le bouc m'a guetté, puis chargé par derrière. J'ai lâché mes feuillets.
- Pas de discours alors?
- Le gardien de la fosse a refusé d'aller retirer mes notes prises dans les moustaches d'un lion.
- Un échec politique?
- Sans doute.

Gilbert Baechtold